

Le CCE en bref

Un comité central d'entreprise s'est tenu les 13 et 14 décembre dernier. À l'ordre du jour notamment, les orientations stratégiques et le budget 2018 dans un contexte particulièrement tendu pour l'entreprise, mais aussi la phase 2 du projet de réorganisation de la filière production (des moyens internes de fabrication).

Vos élus Force Ouvrière vous proposent en quelques lignes ce qu'il faut retenir de ces deux jours de débats.

En préalable de ce CCE, [FO a dénoncé via sa déclaration liminaire ce contexte et les responsabilités de l'État dans une crise dont les salariés de France TV se seraient bien passés](#). Delphine Ernotte Cunci nous a répondu sur ce point dès le début de la réunion.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La présidente a débuté en précisant qu'elle ne démissionnerait pas, et qu'elle comprenait l'émotion et l'inquiétude des salariés. Pourtant, partout, il y a de quoi être fier. France Info plusieurs fois devant LCI, les scores du 20 heures... D'entrée de jeu, Delphine Ernotte tient à ajouter que le coup de rabot de 50 millions ne portera pas sur les emplois. Cela n'empêche pas qu'il faut effectuer au plus vite les bons choix pour l'avenir. La présidente entrevoit 4 hypothèses possibles :

- soit le statut quo ; tout continue sans changement
- soit la rupture ; notre "disparition" irait plus vite qu'on ne l'imagine
- soit la convergence ; comme les networks américains ou le réseau SFR
- soit la syndication ; le fait de travailler ensemble

C'est cette 4ème hypothèse que France TV privilégie : pouvoir présenter une offre française qui puisse rivaliser avec Netflix. Pour cela, il est nécessaire d'envisager des synergies. Quant aux régions, le projet consisterait à inverser la tendance, et donc d'imaginer 13 chaînes régionales avec un tronc commun. Et des développements possibles via des contrats d'objectifs et de moyens souscrits avec les conseils régionaux, à l'exemple de ce qui se passe en Nouvelle Aquitaine avec la future chaîne NAQ TV.

LES SUITES DU DROIT D'ALERTE PAR RAPPORT AUX COUPES BUDGÉTAIRES

Lors du CCE de septembre dernier, les élus avaient adopté un droit d'alerte, suite au coup de massue provoqué par la décision de l'État de nous retirer 50 millions d'euros. Les élus ont donc missionné l'expert SECAFI, qui nous a rendu ses conclusions. Il est clair qu'il n'existe aucune raison rationnelle expliquant cette coupe soudaine. Nous entendons l'existence d'un facteur détonnant : le fait que la tutelle puisse croire que l'entreprise disposerait d'une réserve cachée de 30 millions d'euros. Or, celle-ci n'existe pas, et l'économie à réaliser se fera forcément sur l'activité !

On nous demande donc davantage d'efforts alors que les projets sont déjà sous-financés. La présidente nous redit que les baisses d'effectifs prévues ne sont pas liées à cette coupe : c'était l'un des objectifs du contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État qui nous fixait le non remplacement d'un salarié sur deux partant à la retraite.

L'expert nous rassure néanmoins sur un point : une fois fixé, le budget 2018 ne peut plus être "taillé" à nouveau en cours d'année. C'est déjà ça !

AVIS DES ÉLUS DANS LE CADRE DU DROIT D'ALERTE

Les élus ont rappelé l'impact et la violence de la méthode. De nombreuses questions restent en suspens. Certaines ont été adressées à la direction, et il a été demandé au conseil d'administration qu'il y réponde par écrit. Quelles missions ? Sur quels périmètres ? Quelles garanties pour le maintien de l'emploi ? Et quelles propositions pour la détention des droits ?

2

LE BUDGET 2018

La direction était évidemment attendue sur cet exercice difficile, compte tenu des contraintes. Elle a présenté néanmoins un budget à l'équilibre. Question cruciale : sur quels postes les économies vont être faites ? Pas sur l'emploi, donc, même si celui-ci sera impacté par le contrat d'objectifs et de moyens : cela se traduira par une baisse de 171 ETP en 2018. Concrètement, il ne restera donc à France TV que 9669 ETP à la fin 2018. Les postes budgétaires qui seront touchés seront donc l'info (qui avait été épargnée en 2017, mais aussi les sports et les programmes.

- Sur l'info (qui avait été épargnée en 2017 avec le lancement de France Info et les élections), une attention particulière portera sur le moindre recours aux salariés CDD ; de même, il est prévu une meilleure gestion des congés, dans l'idée de ce qui se pratique aujourd'hui dans les régions (avec l'adoption de la régulation).

- Sur le sport, des ventes de droits sont envisagées. Mais lesquels ?

La direction évoque les JO de 2018 (même si le décalage horaire avec la Corée risque de les rendre difficile à vendre dans de bonnes conditions !), le partage avec des chaînes payantes pour la couverture du rugby, le foot...

Globalement, si le réalisé n'était pas conforme aux prévisions, alors, il resterait à trouver d'autres économies dans les grilles de rentrée 2018. Pour les élus, il est plus qu'urgent de réformer de manière pérenne le financement de notre entreprise.

AVENIR DES ÉDITIONS LOCALES

La direction nous dit ne pas croire aux solutions exposées pour diffuser les éditions locales sur les box. Le problème de l'accessibilité du programme se pose donc toujours, puisqu'en moyenne, une personne sur deux seulement reçoit ces éditions. Une étude détaillée est présentée aux élus, montrant des situations de cet ordre, mais assez variables d'une antenne à l'autre.

Pour FO, l'idée d'une double offre sur les box à 20h10 (« Tout le sport » sur le canal 3, et éditions locales sur le canal local) nous paraît tout à fait faisable. Après tout, c'est bien ce que faisait Canal + voici quelques années : le groupe proposait des offres multiples en cinéma, sport...

La direction nous redit ensuite qu'elle n'a aucune doctrine sur le sujet des éditions locales...et qu'il est nécessaire de regarder au cas par cas. Mais il faut prendre aussi en compte l'expérience de la Nouvelle Aquitaine, avec l'existence d'un contrat d'objectifs et de moyens régional, qui donne naissance à une nouvelle chaîne : NAQ TV". Dans un tel dispositif, l'existence des éditions locales devient une force. La direction s'interroge ensuite légitimement : le projet aquitain fera-t-il des émules ? D'autres NAQ TV ?

Dans le doute, il nous paraît urgent à nous, élus, de ne fermer aucune édition locale pour le moment. La direction nous dit qu'elle partage ce fait selon lequel il est urgent d'attendre. En revanche, elle réitère qu'elle ne reviendra pas sur les éditions déjà fermées. Exit, donc, l'idée du retour d'ultra proximité à Tours, Bourges et Mulhouse... Et tant pis si on ne retrouve plus les 5 sujets qui étaient diffusés quotidiennement sur Tours. En lieu et place, on n'en compte plus que 1,5 sujet en moyenne par jour.

3

LES OUTRE MER

Plusieurs points ont été évoqués :

- déjà, la migration en HD des chaînes Outre-Mer Première, accusera un retard d'environ 6 mois par rapport au calendrier prévu : le projet sera engagé en 2018, pour une mise en service prévue début 2019.
- ensuite, dans le cadre du cadrage budgétaire, les Outre-Mer vont devoir aussi contribuer aux efforts de réductions d'effectifs ; le chiffre annoncé est une valeur de -23 ETP
- la stratégie pour 2018 va se poursuivre sur le pôle Outre-Mer, avec la volonté de convergence entre les 3 types de média (télé, radio et numérique) et un seul responsable éditorial, exerçant sa responsabilité sur l'ensemble des effectifs
- au niveau des futures IRP pour l'Outre-Mer, les instances seront-elles par antenne, par bassin ou au plan national ? Sur ce sujet, la direction renvoie à la négociation.

- au niveau des changements de noms et de logos, le réseau ultra marin va vivre la même chose que les autres chaînes de l'entreprise ; les logos seront du type "Martinique.1", et les appellations verbales seront "la Première"
- enfin, une question de FO : la direction a-t-elle du neuf au sujet des rumeurs concernant l'avenir de France O (qui suscitent logiquement beaucoup d'inquiétude) ? La direction nous dit attendre de voir ce que le gouvernement va proposer (probablement au mois de janvier).

FRANCE INFO

La dernière CASMOA de son histoire s'est réunie quelques jours avant le CCE. Un point a été fait sur l'état des effectifs : il reste encore 9 postes vacants. Un point particulier a été effectué au sujet des remplacements de personnels absents ; la direction nous dit que ceux-ci ne sont pas systématiques. En l'occurrence, il avait été préféré ne pas remplacer une salariée en congés maternité par un seul salarié CDD sur l'intégralité de son absence, préférant s'adapter et renforcer quand le besoin se présente (pour disposer de davantage de souplesse). Évoquée aussi, l'après CASMOA : la direction nous dit qu'elle est favorable aussi à l'idée de pouvoir discuter de ces sujets en commissions. Des dispositions de l'accord Qualité de Vie au Travail le permettent. Les modalités restent à définir.

4

MOUVEMENTS IMMOBILIERS

Les séquençements prévus sont les conséquences du projet Info 2015 + la relocalisation de l'antenne de Vanves au siège. Cette dernière devrait avoir lieu en 2019. Les élus déplorent l'absence d'un débat contradictoire, et le réclament.

PROJET DE TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ TÉLÉMATIQUE

Comme exposé au précédent CCE, il s'agit de transférer cette activité vers la filiale France Télé Distribution, "afin de lui permettre de se développer davantage". Les salariés redoutent les pertes des dispositions propres à l'entreprise France TV. La direction précise que seules ne seraient conservées les dispositions à l'échelle du groupe, et que celles-ci sont peu nombreuses (portant pour l'essentiel sur le handicap et la couverture sociale). La direction ajoute qu'elle se dit "prête à prévoir des conditions d'indemnisation calquées sur celles de France TV en cas de rupture sur contrat de travail". Les élus proposent la solution de la mise à disposition. La direction répond que cette idée n'est envisageable d'après elle que dans le cas de projets éphémères, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. FO propose alors une solution éphémère : une expérimentation de ce transfert, avec une mise à disposition, et voir ensuite si le

résultat attendu par la direction est au rendez-vous (et donc de mesurer l'impact réel avant de trancher).

LE PLAN DE FORMATION 2018

Les élus apprennent soudainement une coupe de 360.000 euros dans le budget formation, qui n'était pas connue au moment des commissions à ce sujet. Le plan 2018 sera donc fortement perturbé.

De plus, le gouvernement envisage sérieusement de mettre fin aux CIF et aux "périodes de professionnalisation" (dispositif assez utilisé au sein de France TV). Cela sera donc pénalisant...à compter de 2019. En revanche, pour 2018, du fait des allègements des barèmes AFDAS, il sera paradoxalement plus facile de faire financer nos dossiers de "périodes de professionnalisation" en 2018.

RÉORGANISATION DES MOYENS INTERNES DE FABRICATION / PHASE 2

1/ DE QUOI S'AGIT T-IL ?

Les objectifs affichés par la direction sont de pouvoir mieux répondre aux besoins éditoriaux des chaînes, mais aussi de faire en sorte que la fabrication soit plus compétitive.

Le projet repose sur ces leviers :

- 1) redimensionnement de la structure
- 2) optimisation du plan de charge
- 3) amélioration des coûts et des temps de transports
- 4) regroupements d'activités
- 5) organisation de la commande client

Au cours de la présentation de ce projet, nous avons confirmation comme quoi les 9 sites de post production seront maintenus (avec cependant plus qu'une seule direction pour encadrer l'activité).

En revanche, il est prévu que la vidéo mobile soit réorganisée : un constat est fait, plus de 50% de la demande d'activité se trouve en région parisienne (alors que moins de 4% seulement ne se situent dans les environs des ports d'attache des cars). L'idée est donc de relocaliser ces moyens à Paris, tout en permettant aux personnels de continuer à résider là où ils vivent.

Même démarche au niveau des équipes légères : celles-ci seraient regroupées elles-aussi.

En revanche, la partie « vidéographie » fonctionne bien...et resterait donc positionnée à Nancy.

Pour piloter l'activité, la gestion des collaborateurs se ferait par métiers et non plus par équipes.

Deux directions "support" verraient le jour :

- une pour prendre en charge la planification et la coordination de l'activité
- et l'autre, chargée de l'ingénierie des supports opérationnels

2) QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

La direction nous dit tout d'abord "0 mobilité contrainte".

Par ailleurs, un dispositif amélioré du "passeport mobilité" est proposé (dans le même esprit que celui proposé pour le projet "feuilleton").

Pour des salariés dont les postes seraient désormais rattachés à Paris, il leur est proposé de pouvoir rester dans leur région d'origine (et de bénéficier de frais de déplacement quand le besoin se présente). Des discussions ont été engagées au cours de l'instance, par rapport au fait que les salariés en question doivent selon nous bénéficier du régime des frais de mission s'ils doivent se rendre à Paris pour le travail. Depuis ce CCE, la direction a annoncé lors du CE du Nord-Est qui s'en est suivi avoir fait évoluer ce point en ce sens.

Un accompagnement particulier sera mis en œuvre pour 14 salariés exerçant comme responsables de site ou adjoints des responsables de sites, dont les postes n'existent plus dans le nouveau schéma.

Ces 14 salariés vont donc devoir trouver une autre fonction, correspondant à leurs compétences (étant entendu que, là aussi, la mobilité n'est pas contrainte).

La direction précise également qu'un temps suffisamment long sera proposé, pour que les salariés "*aient le temps de se retourner*".

6

3) QUEL CALENDRIER ?

Nous sommes donc partis pour 3 mois d'info consultation, avant que chaque instance ne soit amenée à rendre son avis.

Le sujet sera donc évoqué à nouveau lors des deux prochains CE.

Prochain CCE les 4 et 5 avril

Nous vous souhaitons de passer, malgré ce contexte guère favorable, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Paris, le 21 décembre 2017